

EPLUS2020

Call: EACEA-03-2020
(Erasmus Charter for Higher Education 2021-2027)

Topic: ECHE-LP-2020

Type of action: EPLUS2020-ACR

Proposal number: 101012332

Proposal acronym: IRFSS C-VL

Deadline Id: EACEA-03-2020-1

Table of contents

<i>Section</i>	<i>Title</i>	<i>Action</i>
1	General information	
2	Participants & contacts	
3	Information related to eligibility criteria	

How to fill in the forms

The administrative forms must be filled in for each proposal using the templates available in the submission system. Some data fields in the administrative forms are pre-filled based on the previous steps in the submission wizard.

1 - General information

Topic ECHE-LP-2020

Type of Action EPLUS2020-ACR

Call Identifier EACEA-03-2020

Deadline Id EACEA-03-2020-1

Acronym **IRFSS C-VL**

Proposal title **Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Centre-Val de Loire**

Note that for technical reasons, the following characters are not accepted in the Proposal Title and will be removed: < > " &

Duration in months

86

Fixed keyword 1

Free keywords

Mobilités, enseignement supérieur, soins infirmiers, ergothérapeutes, assistants sociaux, international

Application language

French

Abstract*

Depuis 2012, l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge française Centre-Val de Loire engage ses établissements de formations situés dans la métropole tourangelle et la ville de Bourges dans les programmes ERASMUS et ERASMUS+.

En favorisant les actions de mobilité en Europe pour les étudiants (périodes d'études de stage ou mixtes), le personnel enseignant (enseignement ou formation), le personnel des fonctions support, les tuteurs de stage, notre institut participe à l'intégration des formations d'assistant de service social, ergothérapeute et infirmier à l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Le développement continu des partenariats avec des universités et des lieux de stage européens permet d'offrir un éventail de mobilités qui s'élargit des projets portés par les étudiants et le personnel d'année en année .

Notre politique de mobilités pour les étudiants (départs et accueils) s'intègre dans nos cursus tout en répondant aux exigences réglementaires de validation et de certification.

Les échanges entre enseignants ou tuteurs enrichissent les pratiques de l'équipe formative et développent l'innovation et la recherche en pédagogie de l'institut.

L'adaptation de circuits administratifs et numériques, de processus d'enseignements à distance et de documentations internationales mis en oeuvre dans le cadre d'ERASMUS+ améliorent nos fonctions support.

Les objectifs de ce renouvellement de charte sont de consolider et de poursuivre l'accroissement du nombre des échanges tout en maintenant le haut degré de qualité des partenariats et en développant la réciprocité des mobilités, tant pour les étudiants que pour le personnel pédagogique et administratifs.

Remaining characters

283

Proposal Submission Forms

Proposal ID **101012332**

Acronym **IRFSS C-VL**

Has this proposal (or a very similar one) been submitted in the past 2 years in response to a call for proposals under Horizon 2020 or any other EU programme(s)? Yes No

Please give the proposal reference or contract number.

XXXXXX-X

Declarations

1) We/I declare to have the explicit consent of all participants on their participation and on the content of this proposal.	<input checked="" type="checkbox"/>
2) We/I confirm that the information contained in this proposal is correct and complete and that none of the project activities have started before the proposal was submitted.	<input checked="" type="checkbox"/>
3) We/I declare: - to be fully compliant with the eligibility criteria set out in the call - not to be subject to any exclusion grounds under the EU Financial Regulation (Regulation No 2018/1046) - to have the financial and operational capacity to carry out the proposed project	<input checked="" type="checkbox"/>
4) We/acknowledge that all communication will be made through the Funding & Tenders Portal electronic exchange system and that access and use of this system is subject to the Funding & Tenders Portal Terms and Conditions .	<input checked="" type="checkbox"/>
5) We/I acknowledge and authorize the collection, use and processing of personal data for the purpose of the evaluation of the proposal and the subsequent management of the grant/prize (if any). We/I acknowledge and authorize that the data may also be used for the monitoring and evaluation of the EU funding programme, the design of future programmes and communication purposes.	<input checked="" type="checkbox"/>

The coordinator is only responsible for the correctness of the information relating to his/her own organisation. Each applicant remains responsible for the correctness of the information related to him/her and declared above. If the proposal to be retained for EU funding, the coordinator and each beneficiary will be required to present a formal declaration in this respect.

Note:

For **multi-beneficiary applications**, the coordinator vouches for its own organization and that all other participants confirmed their participation and compliance with conditions set out in the call. If the proposal is retained for funding, each participant will be required to submit a formal declaration of honour confirming this.

False statements or incorrect information may lead to administrative sanctions under the Financial Regulation 2018/1046.

Personal data will be collected, used and processed in accordance with Regulation 2018/1725 and the [Funding & Tenders Portal privacy statement](#).

Please be however aware that, to protect EU financial interests, your data may be transferred to other EU institutions and bodies and be registered in the EDES database. Data in the EDES database is also subject to Regulation 2018/1725 and the [EDES privacy statement](#).

2 - Participants & contacts

#	Participant Legal Name	Country	Action
1	Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge française Centre	France	

Proposal ID **101012332** Acronym **IRFSS C-VL** Short name **IRFSS Centre**

2 - Administrative data of participating organisations

PIC 948586863 **Legal name** Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge française Centre

ECHE Reference Code 263006-EPP-1-2014-1-FR-EPPKA3-ECHE **Institution Code** F TOURS31

Short name: IRFSS Centre

Address

Street 6 avenue Professeur Alexandre Minkowski
 Town Chambray-les-Tours
 Postcode 37173
 Country France
 Webpage irfss-centre.croix-rouge.fr

Specific Legal Statuses

Legal personyes
 Public bodyno Industry (private for profit).....no
 Non-profityes
 International organisationno
 International organisation of European interestno
 Secondary or Higher education establishmentno
 Research organisationno

Enterprise Data

Based on the below details from the Beneficiary Registry the organisation is not an SME (small- and medium-sized enterprise) for the call.

SME self-declared status.....03/01/1996 - no
 SME self-assessment unknown
 SME validation sme..... unknown

Proposal Submission Forms

Proposal ID

101012332

Acronym

IRFSS C-VL

Short name

IRFSS Centre

Department(s) carrying out the proposed work

No department involved

Department name

not applicable

Same as proposing organisation's address

Street

Town

Postcode

Country

Proposal Submission Forms

Proposal ID **101012332** Acronym **IRFSS C-VL** Short name **IRFSS Centre**

Person in charge of the proposal

The name and e-mail of contact persons are read-only in the administrative form, only additional details can be edited here. To give access rights and basic contact details of contact persons, please go back to Step 4 of the submission wizard and save the changes.

Title Sex Male Female

First name **isabelle** Last name **CLEMENT**

E-Mail **isabelle.clement@croix-rouge.fr**

Position in org.

Department Same as organisation name

Same as proposing organisation's address

Street

Town Post code

Country

Website

Phone Phone 2 Fax

Other contact persons

First Name	Last Name	E-mail	Phone
Marielle	ANDRE	marielle.andre@croix-rouge.fr	+332 47885540

Type of organisation

- Higher education institution (tertiary level)
- School/Institute/Educational centre - General Education (secondary level)

Information related to eligibility criteria

	Yes	No
Applicant is an HEI established in a Programme Country.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
The applicant institution is eligible by National Authorities of Programme Countries.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
I confirm that I have received a notification from my Erasmus+ National Agency stating that I am allowed to apply for the light procedure.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Warning: You must comply with the content of all the checkboxes.



ERASMUS+

Description Technique du Projet

Partie B

**Erasmus: Action clé 1:
Charte Erasmus pour
l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

déposée par

l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale

Croix-Rouge - Centre Val-de-Loire



ERASMUS+

Description Technique du Projet

Partie B

Erasmus: Action clé 1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

déposée par

l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale

Croix-Rouge - Centre Val-de-Loire



TABLE DES MATIÈRES

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS.....	4
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus.....	7
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	7
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie.....	8
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux.....	11
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux.....	11
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité.....	15
2.3. A des fins de visibilité.....	16

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné, Éric TROUVÉ, déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.

- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.
- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que

leur impact profite à tous les partenaires.

- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.

- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.

- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.

- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution



Éric TROUVÉ

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.



1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus . Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation ¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La dimension internationale est l'un des fondements historiques des activités de l'Association "Croix-Rouge". Le programme Erasmus+ offre à tous les instituts de formation une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables avec des universités situées dans des pays en et hors Europe. Il permet de renforcer l'innovation pédagogique, mais aussi sociale et entrepreneuriale des personnels et des étudiants et de proposer des formations tant sanitaires que sociales inclusives et de qualité, adaptées aux évolutions des pratiques professionnelles.

Depuis 2012, l'objectif de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge Centre-Val de Loire (IRFSS C-VL) à travers le programme Erasmus, est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé, de promotion du développement social et professionnel, d'accompagnement des personnes dans une approche d'altérité et d'interculturalité. Cet engagement se poursuit dans la continuité des précédentes chartes en déployant des mobilités des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur (Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage).

L'ouverture à l'international est au centre des orientations stratégiques, de notre Institut, soutenue par notre Bureau Relations Internationales qui est composé des responsables des stages de chacune des filières, du responsable qualité, du responsable de la communication et du coordinateur. Le bureau travaille en collaboration avec les équipes pédagogiques des 3 filières.

En s'appuyant sur les programmes de mobilité internationales, hors UE et ERASMUS, l'IRFSS C-VL a modernisé son institut régional et ses processus pédagogiques grâce, notamment, aux échanges étudiants et salariés. Il a noué des collaborations pédagogiques entre enseignants/formateurs afin d'envisager des contenus communs de formation et partager les modalités pédagogiques mises en œuvre de part et d'autre. Toutes les contractualisations avec des établissements médico-sociaux et universitaires ont contribué à soutenir notre processus d'universitarisation.

La mise en œuvre de ces projets étudiants et salariés, individuels ou collectifs, fait également partie intégrante du processus de formation des étudiants et des enseignants. Trois de nos filières de formation sont dorénavant intégrées à l'espace européen de l'enseignement supérieur : assistant.e.s de service social, ergothérapeutes et infirmier.e.s. Nous avons établi conformément à nos chartes des contacts avec des Universités ou des Hautes Écoles de l'espace européen au Portugal, en Espagne, en Angleterre, en Belgique et en Allemagne.

En demandant le renouvellement, les objectifs de cette charte sont de poursuivre le

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

programme existant, de renouveler les partenariats actuels, d'en développer de nouveaux et d'intégrer la filière puériculture dans nos échanges européens (selon la réforme à venir des études et l'inscription de cette formation dans l'enseignement supérieur). La volonté de l'IRFSS C-VL est d'offrir un choix de mobilités internationales le plus étendu possible aux étudiants. Historiquement, notre institut propose des stages optionnels hors Erasmus de courte durée ou des stages longs à l'international hors UE. Erasmus rajoute à cet éventail des périodes de stages d'une durée de deux à six mois ou des mobilités d'étude et des mobilités mixtes. Toutes ces périodes sont validées par le système universitaires de crédits européens (ECTS).

Par cette stratégie d'ouverture d'offres de mobilité, l'IRFSS C-VL permet à un maximum d'étudiants de :

- Découvrir, analyser et comparer les systèmes de soins et de protection sociale des pays de l'union européenne ;
- Identifier les moyens alloués (établissements publics de soins, médico-sociaux.) et la diversité des pratiques professionnelles ;
- S'ouvrir à la dimension pluriculturelle dans le respect des personnes et de leurs différences, dans les pratiques de soins et l'accompagnement social ;
- S'enrichir de la diversité culturelle et des réalités sociales et médico-sociales.

Concernant les mobilités des personnels enseignants, elles se développent prioritairement en fonction et en appui des offres faites aux étudiant.e.s. Ces mobilités prennent la forme de temps de formation et/ou enseignement. Elles permettent également aux tuteurs de stage de participer à ces échanges. Les mobilités des personnels des services supports sont à développer afin qu'ils participent à la modernisation des réseaux, à la mutualisation des systèmes d'information et de documentation et à l'amélioration de la qualité des procédures au service des échanges internationaux.

Cette politique offre aux salariés et tuteurs de stage différentes possibilités :

- Pour les formateurs, d'enrichir leurs pratiques formatives des expériences de leurs collègues et de développer l'innovation et la recherche en pédagogie.
- Pour les salariés des services supports : d'adapter les circuits administratifs et numériques, les processus d'enseignements à distance et de documentations internationales.
- Pour les tuteurs de stage : de découvrir d'autres politiques sociales et sanitaires et leur mises en œuvre dans les établissements.

Cette déclaration sera mise à jour en fonction de l'évolution des politiques d'enseignement supérieur du champ sanitaire et social et de la réglementation française en la matière.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

La participation de notre établissement aux échanges ERASMUS fait partie intégrante de la stratégie institutionnelle depuis la signature de notre première charte. Notre ambition, dans ce renouvellement de charte est de renforcer les mobilité des étudiants et du personnel.

Depuis 2012, les actions ERASMUS et ERASMUS+ mises en place par l'IRFSS C-VL via son bureau des relations internationales, ont contribué à répondre aux objectifs annoncés dans les précédentes chartes. La progression des départs en mobilité est constante, l'institut a triplé depuis 2012 ses départs tant pour les étudiants que pour les personnels enseignants.

A partir de 2021, l'institut s'appuiera sur ce bilan avec l'ambition d'élargir les possibilités

d'échanges d'abord en renforçant les relations que nous entretenons avec nos partenaires européens et ensuite en développant de nouveaux partenariats s'appuyant sur :

- Des échanges entrants et sortants d'étudiants, mobilités stage ou/et étude ;
- Des échanges d'enseignants, cours ou conférences entre instituts universitaires ;
- Des échanges qui s'inscrivent dans la formation permanente des salariés ;
- Des interventions sur des sujets de recherche destinés à un public élargi de professionnels du secteur médico-social.

Ces actions se traduisent déjà par des accords bilatéraux avec des universités (Brighton, Madrid, Valence, Porto, Berlin) et des hautes écoles (Namur, Bruxelles et Libramont). Ils conduisent à des échanges en confiance et en réciprocité. Des conventions de stage sont aussi négociées avec des établissements publics ou privés qui deviennent des partenaires de la formation en tant que sites qualifiants. Ces échanges sont poursuivis dans la durée et nous les enrichissons de chaque nouveau projet proposé soit par un étudiant soit à l'initiative d'un enseignant/formateur, après étude de faisabilité et accompagnement par le Bureau des Relations Internationales.

Des mobilités sur des semestres sont encouragées dans les pays non-francophones en s'appuyant notamment sur la plateforme OLS pour accompagner au développement des compétences linguistiques. De plus, des unités d'enseignement sont dédiées à l'anglais pour chacune des formations ce qui est un soutien pour les étudiants souhaitant partir en mobilité durant leur cursus ou comme futurs professionnels.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Le travail de partenariat développé avec différents pays dans et hors communauté européenne, nous prépare à répondre aux défis de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche et au processus d'universitarisation des formations sanitaires et sociales. Les résultats de ces échanges sont objectivés par l'IRFSS C-VL et les mobilités plébiscitées par celles et ceux qui y ont participé.

Pour l'étudiant, le fait d'avoir mené une partie de sa formation à l'étranger, enrichit son capital d'expérience et est un facteur supplémentaire de future mobilité professionnelle. Cette expérience à l'international peut être à la fois initiatrice et objet d'une poursuite des études dans le cadre universitaire ou d'un projet professionnel à l'étranger. Les témoignages d'étudiants aux journées dédiées à l'international et les suivis proposés par l'Institut dans sa démarche qualité, la lecture des rapports des participants après la mobilité (mobility tool) permettent d'observer ces tendances. La participation aux programmes ERASMUS est noté comme un atout par les futurs étudiants de l'IRFSS C-VL, perceptible notamment lors de la fréquentation aux portes ouvertes et dans les inscriptions aux sélections d'entrée dans le choix de l'établissement énoncé sur la plateforme PARCOURSUP.

Pour le formateur, une mobilité valorise et complète le processus de formation supérieure engagé dans le cadre de la stratégie de masterisation menée pour tous les instituts de formation Croix-Rouge française. Elle peut l'amener à s'orienter sur des démarches de recherche et à participer à des réseaux de connaissance européens. Le plan de formation et les inscriptions de formateurs dans ces réseaux de recherche valident ces engagements.

Pour l'Institut, l'ouverture à d'autres pratiques pédagogiques, d'autres pratiques professionnelles, d'autres cadres administratifs et d'autres organisations institutionnelles se traduit par un renouvellement de ses processus pédagogiques et d'accompagnement des apprenants et des salariés. Tout cela se traduit dans les projets d'établissement et de chaque filière, ainsi que dans la communication institutionnelle. Notre participation au programme ERASMUS+ a des effets directs et mesurables sur l'IRFSS C-VL :

- Utilisation d'outils innovants ;
- Analyse approfondie des habitudes de vies dans d'autres contrées ;
- Utilisation de pratiques pédagogiques innovantes ;
- Découverte puis développement de champs d'intervention non traditionnels en France ;
- Développement pour les formateurs de nouveaux intérêts d'enseignement et de recherche ;
- Échanges de pratiques et de cours avec les formateurs européens accueillis lors d'enseignement.

L'IRFSS C-VL développe également des partenariats avec différents acteurs locaux engagés dans le programme ERASMUS+ (la maison de l'Europe, le Bureau Information Jeunesse, l'Université de Tours, le Conseil régional, Tours-métropole, les autres instituts de formation de la région...).

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Les actions et procédures d'information, d'orientation, d'accompagnement, de sélection des dossiers, des candidats à la mobilité ERASMUS+ garantissent aux étudiants et au personnel un traitement respectueux et équitable.

Après la présentation des dispositifs de départs, les étudiants qui ont un projet pour l'année N+1 soumettent leurs motivations et la faisabilité à une commission des stages/études à l'étranger mise en place pour chaque filière. Elle permet d'évaluer le projet de chaque participant en prenant en compte son inscription dans sa scolarité. Ces commissions garantissent l'équité entre tous les candidats par la transparence des procédures et les échanges sur les critères de sélection. Chaque étudiant a ensuite le temps de préparer sa mobilité. Il est accompagné dans la construction de son projet par plusieurs acteurs : son référent pédagogique, le Bureau des Relations Internationales, ainsi que les étudiants partis précédemment. Soutenir les étudiants qui ont le moins de ressources pour partir à l'étranger fait partie des engagements de l'Institut. Ainsi le Bureau des Relations Internationales veille à la transparence et à l'exhaustivité des informations qui sont transmises au candidat sur les coûts et les aides qui allouées en interne comme en externe (par exemple, les étudiants qui partent en mobilité étude bénéficient d'une bourse complémentaire du Conseil Régional Centre Val de Loire).

Les formateurs sont de la même manière accompagnés par leur directeur de filière, le Bureau des Relations Internationales ainsi que par les formateurs ayant déjà vécu une expérience ERASMUS +.

Dans le cadre d'une mobilité perturbée par un évènement exceptionnel (crise sanitaire, attentats...), l'IRFSS C-VL donne accès à une cellule d'accompagnement psychologique pour tous les étudiants et personnel qui demandent un soutien, .

Pour les étudiants et le personnel ayant des besoins spécifiques, une cellule d'accompagnement existe sur site. Elle a comme objectif de permettre l'inclusion de chacun dans la vie et les projets pouvant être menés à l'IRFSS C-VL. De plus depuis 2018, un

réfèrent handicap est aussi en poste ; il intervient à la demande des apprenants.

Toutes les personnes accueillies dans le cadre de mobilités ERASMUS+ bénéficient de ces procédures mises en place.

Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

La mise en place d'un guichet électronique unique et la gestion, par l'étudiant, des étapes administratives avant, pendant et après sa période de mobilité entre effectivement dans la politique que mène l'IRFSS C-VL de :

- Protection des données à caractère personnel et sécurité des échanges d'informations relatives à l'étudiant ;
- Procédures administratives en ligne simplifiée et sécurisées. (0 papier) ;
- Allègement des procédures administratives.

La particularité des formations sanitaires et sociales en France fait que la carte d'étudiant n'est pas délivrée par l'institut mais par l'université de rattachement, propre à chaque filière. Le déploiement de l'initiative de la carte d'étudiant européenne dans l'IRFSS C-VL est conditionné à celui de nos universités. Des réunions sont prévues entre les différents acteurs pour mener à bien cette mise en œuvre.

Dès accord des universités, l'IRFSS C-VL s'engage à faire la promotion de l'utilisation de la carte et de l'application mobile Erasmus+ pour les étudiants. Il mettra également à disposition sur l'application toutes les informations utiles concernant l'établissement et la communauté d'accueil. Des formations à l'utilisation des différents outils pourront être proposées.

Veuillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Au même titre que l'ensemble de la société civile, que les structures gouvernementales, les collectivités territoriales et les entreprises, mais aussi les citoyens au niveau individuel, familial ou communautaire, la Croix-Rouge française se doit d'intégrer des stratégies d'atténuation d'émission des gaz à effet de serre dans ses pratiques quotidiennes. Elle se donne aussi pour ambition, de manière plus générale, d'œuvrer dans le sens d'une sensibilisation aux problématiques liées à l'environnement. Des initiatives sont déjà mises en œuvre dans ses politiques globales et au sein de son réseau d'établissements.

Dans le cadre de la démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), l'IRFSS C-VL mène depuis septembre 2019 un projet initié avec les différents acteurs présents sur notre site : salariés comme apprenants et visiteurs. Ce projet est constitué d'un ensemble d'actions variées mises en œuvre à court, moyen et long terme nous permettant d'impulser une dynamique « Écoresponsable ». Toutes les personnes présentes sur le site sont sensibilisées aux pratiques respectueuses de l'environnement. De plus chaque apprenant ou personnel a également la possibilité de s'engager dans ces actions au niveau individuel , y compris les personnes accueillies dans le cadre d'ERASMUS+.

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

Le projet s'organise autour de 5 axes tous mis en œuvre d'ici à 2021 :

1. Des projets portés par les associations étudiantes ambassadrices de cette démarche auprès des étudiants :

- Création d'un potager communautaire et participatif basé sur les techniques de permaculture ;
- Plantation d'arbres le long de la clôture ;
- Favorisation de l'utilisation du vélo, des transports en communs, du covoiturage, du train pour les déplacements locaux, nationaux et internationaux.

2. La gestion des déchets

- Mise en place de poubelles permettant le tri sélectif dans la cafétéria des étudiants et des salariés ainsi que dans les salles de cours et dans les bureaux des salariés (recyclage du papier avec Tours métropole) ;
- Installation de bacs de récupération des déchets végétaux dans les cafétérias des étudiants et des salariés alimentant un compost extérieur ;
- Suppression de l'utilisation automatique des gobelets dans les machines à café grâce au paramétrage offrant la possibilité de se servir en utilisant des tasses/mugs ;
- Suppression des gobelets en plastique au profit des gobelets en carton (machines à café, fontaines et pots organisés par la maîtresse de maison) ;
- Distribution de gobelets réutilisables à chaque rentrée scolaire ;
- Mise en place de deux brocantes permettant une « économie circulaire » des objets usagés de l'IRFSS C-VL. Celles-ci permettent de proposer aux salariés, étudiants, bénévoles de la Croix-Rouge de racheter à moindre coût du matériel / des équipements qui ne sont plus utilisés par l'Ins (Tables, Chaises, bureaux, Ordinateurs etc). L'argent récolté est réinvestie pour l'achat d'équipements à destination des étudiants.

3. Les imprimantes

- Diminution du nombre d'imprimantes et de la consommation de papier par la mise en place du paramétrage par défaut des imprimantes en recto/verso, la mise en place d'un badge déclenchant les impressions pour lutter contre les impressions inutiles ou oubliées et la numérisation progressive des pièces administratives des dossiers des étudiants et des salariés limitant les photocopies. Le déploiement de la carte étudiante européenne digitale, qui vise à réduire considérablement l'usage du papier, fait partie intégrante de cette action ;
- Choix d'un papier labellisé PEFC ;
- Diminution de la consommation de toner d'encre par la mise en place du paramétrage par défaut des imprimantes en noir et blanc.

4. La gestion des énergies

- Diminution de la consommation d'eau par le changement de l'ensemble des robinets à poussoir par des robinets à détection infrarouge ;
- Diminution de la consommation d'énergie par le changement progressif des luminaires à néons au profit de luminaire à LED ;
- Diminution de la consommation de carburant par la suppression de deux véhicules thermiques de la flotte remplacés par deux véhicules électriques.

5. La gestion des consommations

- Choix de food-trucks travaillant avec des produits « Bio » et/ou locaux afin de minimiser indirectement notre empreinte environnementale ;
- Priorisation de prestataires alimentaires écoresponsable (circuits courts, zéro déchets, etc.) lors de nos événements (remise de diplôme, colloques, conférences) ;
- Diminution des distributions de goodies / objets publicitaires, et en cas de distribution un choix est fait vers les circuits courts et/ou les produits recyclés et qui contribue à la diminution de notre empreinte carbone.

Veuillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

La Croix-Rouge est une association à but non lucratif qui promeut dans toutes ses actions et établissements l'engagement civique et citoyen. C'est l'un des critères de choix des étudiants pour se former dans un IRFSS.

De nombreuses actions citoyennes sont proposées et mises en valeur au sein de l'IRFSS C-VL. Certains événements sont ouverts à tous, y compris aux mobilités entrantes :

- Des rencontres autour d'une thématique intitulées « 1 heure avec » ;
- Des projections de films suivies d'un débat intitulées « Ciné blabla » ;
- Les partage des expériences individuelles personnelles (engagement dans des actions bénévoles de la croix-rouge (maraudes, épicerie solidaire) ou d'autres associations lors de présentation en cours ou hors de cours ;
- Des colloques de printemps et d'automne ou de conférences sur le site
- Mise à disposition d'une ludothèque pédagogique comprenant des jeux sur l'engagement civique et la citoyenneté ainsi que d'une bibliothèque comprenant des livres de différente nature
- Organisation d'événements : tournois de sports, « l'IRFSS a un incroyable talent » et participation à des événements (10 et 20km de Tours).
- Accès à des cours de sports et aux centres de ressource documentaire, au groupe de musique de l'IRFSS C-VL.

D'autres sont plus spécifiques aux étudiants entrants dans le cadre du programme ERASMUS+ notamment l'accueil par les étudiants permanents (pour le logement, l'aide pendant les cours ou pour les activités en dehors de l'IRFSS) via un le parrainage entre étudiants entrants et étudiants présents sur le site. A des fins d'études ou de stages, les étudiants entrants sont intégrés à la vie de l'institut et un livret d'accueil leur est remis où sont référencées les associations étudiantes de l'établissement et locales. Sur les lieux de stage, l'étudiant est supervisé par un référent-tuteur professionnel et reste soutenu par le formateur référent qui l'accompagne sur l'ensemble de son parcours au sein de l'IRFSS C-VL, y compris sur des questions hors pédagogiques.

Pour faciliter la continuité de l'engagement dans le cadre de mobilités sortantes, le bureau des relations internationales de l'IRFSS C-VL propose au candidat d'inclure dans son projet la connaissance de son futur environnement. Il lui est ainsi demandé de constituer un dossier venant développer ses recherches faites sur le pays de destination envisagé. Le bureau fournit dès le début de l'accompagnement les coordonnées de l'établissement d'accueil, permettant à l'étudiant de contacter le référent partenaire qui lui donnera les informations nécessaires à sa bonne intégration. Le coordinateur ERASMUS, avec l'appui des équipes pédagogiques, du centre de ressources documentaires et des associations d'étudiants guide le candidat dans ses recherches sur les activités extra-pédagogiques, les usages du pays d'accueil et le réseau d'associations partenaires.

Le bureau informe également l'étudiant des ressources externes (BIJ, Maison de l'Europe etc..) utiles ou susceptibles de le soutenir à la préparation de son départ.

Après sa mobilité, l'étudiant est amené s'il le souhaite, à partager son expérience lors de journées de présentation et à témoigner sur les réseaux sociaux et/ou vidéos.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Toutes les mobilités européennes entrantes et sortantes sont définies au préalable dans des accords de réciprocité avec des établissements supérieurs de formation partenaires. Ces agréments bilatéraux sont finalisés après des échanges entre référents et responsables pédagogiques durant lesquels sont détaillées les conditions d'organisation, de mise en œuvre et de validation des mobilités étudiantes (stages-études-mixtes).

Toutes les périodes de mobilité, dès lors qu'elles sont validées, sont reconnues entièrement pour les étudiants des trois filières assistants sociaux, ergothérapeutes et infirmiers sortants que cela soit dans le cadre d'une mobilité stage, étude ou mixte. C'est la commission d'attribution de crédits supervisée par l'université concernée et les autorités de tutelles (DRJSCS, ARS, Région) qui valide les acquis des étudiants et attribue les ECTS, à chaque fin de semestre. L'IRFSS s'engage à transmettre la synthèse récapitulative de la période effectuée entrante ou sortante, ainsi que les ECTS alloués dans le mois suivant la fin du semestre de mobilité.

Chaque action de mobilité engagée par l'étudiant est inscrite sur le supplément au diplôme délivré à la fin de son cursus.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

Chaque année, lors d'une réunion institutionnelle s'adressant à l'ensemble du personnel de l'institut, une information est faite sur les possibilités et les conditions de mobilité.

Selon le type de mobilité demandée, les activités sont intégrées au plan de formation pour l'ensemble des salariés. Les mobilités "enseignement" sont reconnues pleinement dans l'activité pédagogique et les enseignants sont donc remplacés sur ces temps d'échanges.

Les expériences acquises sont mises en valeur et exploitées avec leurs pairs au sein des équipes pédagogiques, lors de réunions institutionnelles ainsi que dans le cadre de réunions spécifiques du comité de direction (CODIR).

L'expérience capitalisée peut donner lieu à des publications et stimuler des axes de recherche.

Nos formations en alternance définissent les tuteurs de stage comme partenaires dans les processus pédagogiques, de validation et de certification des études. L'IRFSS C-VL les associe, de ce fait, aux projets d'échanges inter-établissements et aux possibilités de mobilités.

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

La déclaration de politique Erasmus est visible dans son intégralité sur le site internet institutionnel de l'IRFSS C-VL. Une page dédiée à l'international décrit les modalités de mise en œuvre, les sites d'accueil, les retours d'expérience, les nombres de personnes parties et accueillies pour les étudiants et les personnels en français. L'IRFSS C-VL s'engage à fournir les principales informations également en anglais.

La promotion des activités de mobilité ERASMUS+ est intégrée à la stratégie de communication de l'établissement par le biais de publications sur les médias locaux et les réseaux sociaux sur lesquels l'établissement communique habituellement.

Les activités soutenues par le programme ERASMUS sont également mises en lumière régulièrement au sein de l'IRFSS C-VL : journées "ERASMUS DAYS", conférences inter-filières, retours d'expériences, portes-ouvertes, partages d'expérience informels organisés par les étudiants, réalisation de film promotionnel (ERASMUS DAYS 30 ans).

La déclaration de politique à venir sera hébergée sur la page du site internet :

<https://irfss-centre.croix-rouge.fr/Mobilite-internationale>

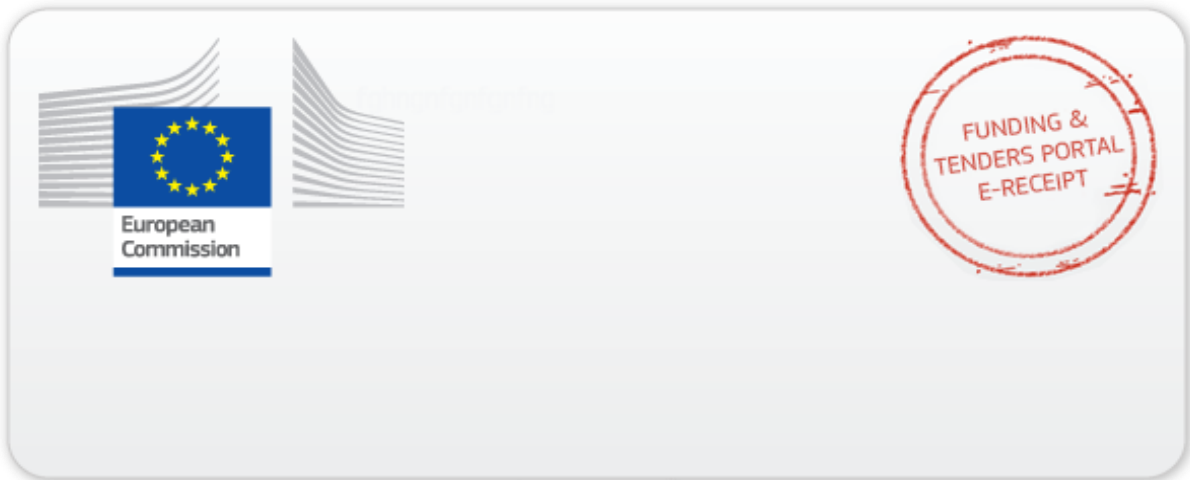
Veillez décrire comment vous vous assurez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

La Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) est mise en ligne sur la page dédiée à la mobilité internationale. Sur la page principale du site institutionnel de l'IRFSS C-VL, l'indication de la qualité d'établissement charté est affichée ainsi que les logos correspondants. Tous les documents et communications relatifs à l'action ERASMUS+ utilisent également ces logos.

La charte est affichée dans le hall d'accueil.

Le bureau des relations internationales fait régulièrement un point d'étape sur les mobilités et les partenariats avec les directeurs pédagogiques permettant d'être au plus près des objectifs décrits tant quantitatifs que qualitatifs.

La plateforme des résultats des projets Erasmus+ sera mise en valeur sur le site de l'institut pour inciter les utilisateurs à s'informer sur les bonnes pratiques et les projets portés par d'autres établissements d'enseignement supérieur financés dans le cadre du programme.



This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>